
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 septembre 2019 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel LE PAPE, Directeur d'arrondissement
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur des travaux publics
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA19 28 254

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 3 septembre 2019 avec l'ajout de l'item 15.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

Annonces du maire

Le maire d'arrondissement fait le suivi des travaux prévus sur le pont Jacques-Bizard. Il rappelle qu'un tournoi de golf aura lieu le 4 octobre prochain au Club de golf Royal Montréal et que les fonds recueillis seront distribués aux organismes sportifs et culturels de l'arrondissement.

Il ajoute que depuis le 1^{er} septembre dernier, les avis publics sont uniquement publiés sur le site internet de l'arrondissement.

Il tient à souligner l'implication de madame Hélène Théorêt pour sa nomination à titre de vice-présidente du conseil exécutif provincial du Cercle des fermières.

Il rappelle la soirée des bénévoles qui aura lieu le 20 septembre prochain au Club de golf St-Raphaël.

Finalement, il invite les citoyens à consulter le journal de l'arrondissement pour s'informer sur les activités intérieures dans les prochains mois.

Par la suite, le maire cède la parole au commandant du poste de quartier, Patrice Bigras.

M. Bigras fait un bref retour sur les travaux prévus sur le Pont Jacques-Bizard, il assure que le SPVM collaborera pour minimiser les impacts sur les citoyens. Il revient sur les activités policières au cours de l'été. Il rappelle la tenue de différentes opérations liées à la sécurité routière au cours des dernières semaines et sensibilise les automobilistes à respecter les règles de sécurité routière dans les zones scolaires.

L'agent Khobee Gibson informe l'assemblée qu'en cette rentrée scolaire, des patrouilles sont effectuées dans les zones scolaires. Des visites auront lieu prochainement dans les écoles de l'arrondissement pour sensibiliser les élèves à l'intimidation, au taxage et au vol à l'étalage.

Le conseiller monsieur Robert Samoszewski demande à l'agent de faire état des actions entreprises suite aux plaintes sur les incivilités à vélo.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 48

Chantal Nadon	Affectation du montant de 50M \$ qui sera investi dans l'ouest de l'Île
Éric Dugas	Déversement de matériaux secs et remblai illégal – Ferme Bord-du-Lac
Pier-Luc Cauchon	Coût total des frais légaux dans le dossier de la direction d'arrondissement
Christine Charlebois	Séance extraordinaire du 21 août – précisions Disponibilité des procès-verbaux en ligne
Thelma Belisle	Stationnement rue Joly; marquage rouge sur la chaussée (rue Joly); nettoyage des fossés
Stéphane Boudreau	État du ponceau sur le Chemin Bord-du-Lac; réparation de la chaussée à plusieurs endroits
Geneviève Delisle	Développements sur élévation de la rue Paquin
Brigitte Sauvé	Restrictions d'aménagements extérieurs – précisions
Éric Beaudry	Effets de l'implantation de la nouvelle technologie 5G
Simon Authier	Groupe de mobilisation sur les inondations

Fin : 20 h 19

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 19

La conseillère, madame Suzanne Marceau dénonce les activités de remblai qui ont cours à la Ferme Bord-du-Lac et demande si ce remblai est permis en zone agricole. S'il y a une interdiction de remblai dans une telle zone, elle aimerait connaître les actions de l'arrondissement pour la cessation de cette activité.

Fin : 20 h 25

CA19 28 255

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 août 2019 et la séance extraordinaire du 21 août 2019

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 6 août 2019;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 21 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1192714040

CA19 28 256

Adopter les procès-verbaux des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 15 juillet 2019;
- D'adopter le compte-rendu du comité de sécurité publique du 16 juillet 2019;
- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités du 18 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1192714041

CA19 28 257

Adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement CA28 0023-28

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement CA28 0023-28 tenue le mardi 6 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1192714042

CA19 28 258

Affecter un montant de 400,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une subvention au Chœur Saint-Raphaël pour soutenir ses activités 2019.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'octroyer une contribution financière de 400,00 \$ au Chœur Saint-Raphaël pour soutenir ses activités 2019.
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1197808008

CA19 28 259

Proclamation - Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR)

ATTENDU QUE la Fondation canadienne de la maladie polykystique des reins (MPR) encourage les maires à se joindre à la lutte contre la MPR en accordant davantage de visibilité à cette maladie génétique potentiellement mortelle ainsi qu'à l'impact qu'elle engendre sur la vie de 66 000 Canadiens à l'échelle nationale;

ATTENDU QUE la mission de la Fondation canadienne de la MPR consiste à promouvoir la recherche, la mobilisation, l'éducation, le soutien et la sensibilisation afin de trouver des traitements contre la maladie MPR et sa méthode de guérison afin d'améliorer la vie de toutes celles et de tous ceux qui en souffrent; et

ATTENDU QUE Santé Canada reconnaît le 4 septembre comme étant la Journée nationale de sensibilisation à la MPR :

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève encourage la lutte contre la MPR, et reconnaît le 4 septembre comme la Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR), telle qu'édictée par Santé Canada;

QUE le Conseil encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de celles et ceux affligés par la MPR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01

CA19 28 260

Accorder un contrat à "Axor experts-conseils inc." pour des services professionnels en conception et surveillance des travaux pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement Île-Bizard Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 803 560,28 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public AO 2019-09.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accorder à « AXOR EXPERTS-CONSEIL inc. », un contrat (entente-cadre) pour des services professionnels en conception et surveillance des travaux pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, suite à l'appel d'offres public AO 2019-09;

D'accorder à « AXOR EXPERTS-CONSEIL inc. » le contrat à cette fin, pouvant aller jusqu'à une dépense de 803 560,28 \$ incluant les taxes;

Aucune dépense n'est occasionnée par ce sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197474028

CA19 28 261

Autoriser le remboursement d'un montant de 3 792,92 \$, représentant la taxe d'amélioration locale perçue en trop en 2017 et 2018, concernant les travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser le remboursement d'un montant de 3 792,92 \$, représentant la taxe d'amélioration locale perçue en trop en 2017 et 2018, concernant les travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1197434004

CA19 28 262

Autoriser une dépense additionnelle de 31 106,57 \$ pour le paiement de frais d'avocats à Casavant Mercier pour le dossier concernant la direction d'arrondissement

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- D'autoriser une dépense additionnelle de 31 106,57 \$ pour le paiement des frais d'avocats à Casavant Mercier pour le dossier concernant la direction d'arrondissement;
- De réclamer à la Ville centre le remboursement de toutes les factures encourues par l'arrondissement dans ce dossier;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

La conseillère madame Suzanne Marceau, vote contre.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.02 1192714035

CA19 28 263

Autoriser l'acquisition de divers équipements du parc informatique de l'arrondissement auprès de plusieurs fournisseurs ; Compugen, CPU Design, Solutions PCD (entente de produits responsables permanente de la ville de Montréal) et Xelys pour un montant total de 118,956.40 \$ toutes taxes incluses.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'autoriser l'acquisition de divers équipements du parc informatique au montant de 118 956,40 \$ taxes incluses, auprès de Compugen, CPU Design, Solutions PCD et Xelys;
2. D' imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1190364002

CA19 28 264

Autoriser les travaux reliés aux mesures d'urgence et gestion des débris 2019 au montant de 172,737.73\$ toutes taxes incluses auprès de BB Lawn and Snow et Eurovia Québec

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. d'autoriser les travaux reliés aux mesures d'urgence et gestion des débris 2019 au montant de 172 737,73 \$ taxes incluses auprès de B.B. Lawn and Snow et Eurovia Québec;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1190364003

CA19 28 265

Dépôt de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au 30 juin 2019, projetés à la fin de l'exercice financier et de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 30 juin 2019 par rapport à celui de l'exercice financier précédent.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De prendre acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au 30 juin 2019, projeté à la fin de l'exercice financier et de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 30 juin 2019 par rapport à celui de l'exercice financier précédent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1197434006

CA19 28 266

Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2018 pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal, adoptée par le conseil municipal le 13 mai 2019. Plan de remboursement du déficit de 481 100 \$, enregistré par l'arrondissement en 2018.

CONSIDÉRANT QUE :

Le conseil municipal a adopté le 13 mai 2019 la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal;

Dans cette politique, il est prévu le comblement du déficit au 31 décembre 2018 par le mode de financement proposé par l'arrondissement;

Le déficit de gestion de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est de 481 100 \$ pour l'exercice financier 2018.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De prendre acte des résultats financiers au 31 décembre 2018 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal, adoptée par le conseil municipal le 13 mai 2019;

De rembourser le déficit de l'arrondissement au 31 décembre 2018 conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1197434007

CA19 28 267

Adopter le règlement intitulé "Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève" (CA28 0061)

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Normand Marinacci de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé «Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061)», lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

40.01 1192714037

CA19 28 268

Règlement numéro CA28 0023-28 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier des normes relatives aux constructions publiques.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-28 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-28 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 août 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 17 juillet 2019 et sur le site internet de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 6 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 21 août 2019 et sur le site internet de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-28 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier les normes relatives aux constructions publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1197905060

CA19 28 269

Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (CA28 0052-3)

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné du règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés numéro CA28 0052 à la séance du conseil d'arrondissement du 6 août 2019 par sa résolution CA19 28 229;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés » à la séance du conseil d'arrondissement du 6 août 2019 par sa résolution CA19 28 229;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0052-3 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1192714038

CA19 28 270

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement du parement de la toiture d'une résidence unifamiliale contiguë à l'adresse sise au 464, rue Closse, sur le lot 4 296 264 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement du parement de la toiture et celui de la fausse mansarde d'une résidence unifamiliale contiguë à l'adresse sise au 464, rue Closse, sur le lot 4 296 264 du cadastre du Québec, décrit comme suit :

- Poser un bardeau de tôle de couleur gris musket.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1197905074

CA19 28 271

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement du parement extérieur d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 54, Plage-Riviera, sur le lot 1 843 486 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement du parement extérieur existant d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 54, Plage-Riviera, sur le lot 1 843 486 du cadastre du Québec, décrit comme suit :

- Poser un clin en fibre de bois pressée de type KWP Provincial Double 5" verticale de couleur brune torréfiée rustique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1197905075

CA19 28 272

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation d'éléments extérieurs d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2366, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 6 259 916 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la rénovation d'éléments extérieurs d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2366, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 6 259 916 du cadastre du Québec, décrit comme suit :

- Poser de nouvelles fenêtres en aluminium de couleur noire;
- Aménager une porte de garage en aluminium de couleur noire sur la partie gauche de la façade avant.

Et sous la condition suivante :

- Poser des vitres sur le panneau supérieur de la porte de garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1197905077

CA19 28 273

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1999, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 955 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1999, chemin Bord-du-Lac composé du lot no 4 589 955 du cadastre du Québec avec les composantes extérieures suivantes :

- Parement extérieur sera composé de brique brampton de couleur tweed vivace en façade avant principale (front chemin Bord-du-Lac);
- Combinaison de parement extérieur de brique brampton de couleur tweed vivace et fibre de bois pressée de type canexel de couleur barista en façade avant secondaire, latérale et arrière;
- La couverture de la toiture sera composée d'un parement de tôle soproma de couleur bronze;
- Les soffites et les fascias en aluminium de couleur noire;
- Cadrage des fenêtres seront en aluminium de couleur charbon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1197905078

CA19 28 274

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1693, chemin Bord-du-Lac composé du lot no 4 589 057 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1693, chemin Bord-du-Lac composé du lot no 4 589 057 du cadastre du Québec avec les composantes suivantes :

- Le parement extérieur sera composé de pierre Permacon du modèle laffite de couleur nuancée grise chambord;
- La couverture de la toiture sera composée d'un bardeau d'asphalte de modèle BP de couleur noire;
- Les soffites et les fascias en aluminium de couleur noire;
- Cadrage des fenêtres seront en aluminium de couleur Gentek slate no 523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1197905079

CA19 28 275

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal situé au 50, place Jean-Yves composé du lot no 4 589 305 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'option B pour l'agrandissement de la résidence située au 50, place Jean-Yves composé du lot no 4 589 305 du cadastre du Québec composé des matériaux suivants :

- Brique existante maintenue au rez-de-chaussée;
- Pierre usinée arktekstone fieldstone au 2^e étage;
- Bardeau d'asphalte cambridge IKO de couleur beachwood sur la toiture;
- Cadrage des fenêtres, fascias et soffites en aluminium de couleur noire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1197905080

CA19 28 276

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement du parement extérieur d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 62, Plage-Riviera, sur le lot 1 843 454 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, afin de remplacer le parement extérieur existant d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 62, Plage-Riviera, sur le lot 1 843 454 du cadastre du Québec décrit comme suit :

- Poser un clin en fibre de bois pressée de type KWP Prestige 5 de couleur bois torréfiée rustique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1197905076

CA19 28 277

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 292, avenue des Vignes composée du lot no 6 307 716 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 292, avenue des Vignes composée du lot no 6 307 716 du cadastre du Québec avec les composantes suivantes :

- Combinaison de parements extérieurs avec de la brique Oxford de couleur brume, clin de fibrociment James Hardy et panneau de fibrociment James Hardy de teinte blanc crème;
- Les soffites et les fascias en aluminium de teinte noire;
- Cadrage des fenêtres seront en aluminium de teinte noire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1197905081

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Août 2019;
- Liste des bons de commande approuvés – Août 2019;
- Suivi budgétaire dépenses – Août 2019;
- Suivi budgétaire revenus – Août 2019;
- Virements budgétaires – Août 2019;
- Virements PTI – Août 2019;
- Budget du golf – Août 2019
- Liste des permis émis – occupation – Août 2019;
- Liste des permis émis – construction – Août 2019;
- Liste des permis émis – lotissement – Août 2019.

60.01

CA19 28 278

Dépôt de procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement substitut

De prendre acte du dépôt de deux procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement substitut pour les résolutions CA19 28 222 et CA19 28 239 adoptées à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 août 2019.

60.02 1192714043

Période de questions du public

Début : 20 h 45

Serge Gagné	Item 20.01 – précisions
Richard Bélanger	Déversements à la Ferme Bord-du-Lac
Éric Dugas	Déversements à la Ferme Bord-du-Lac
François Fortin	Changement de lampadaires rue Des Grives
Gilles Guèvremont	Conclusions suite à une mission du maire en France en 2018 concernant les inondations
Tony Manzo	Inondations – pratiques comparées au Pays-Bas

Fin : 21 h 01

70.01

CA19 28 279

Levée de la séance

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 septembre 2019, à 21 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1 octobre 2019.